

07/11/2022

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON
République Française

Membres afférents au Conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 24
Date de la convocation : 10/11/2022

L'An deux mille vingt-deux et le seize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Eric BEAUFORT, Maire.

Membres présents :

Mesdames Sylvie BLANCHARD, Rita ERIGONI, Hélène JOSSERAND, Joëlle KRUCHTEN, Florence LA ROSA, Nicole QUINTANA.

Messieurs Alain BENGUIGUI, Sébastien BOUSSELIN, Michel BOZZACO COLONA, Michel COLLET, Philippe DORKEL, Bernard GUERS, Guillaume LARDON, Jean-Marc MAZAT, Bruno PICHAT, Olivier RIGAUD, Serge THEBAULT.

Absents excusés :

M. Rémy BRUNETTI qui donne son pouvoir à M. Bruno PICHAT
M^{me} Roselyne BURON qui donne son pouvoir à M^{me} Sylvie BLANCHARD
M^{me} Frédérique CHRISTIN qui donne son pouvoir à M. Guillaume LARDON
M. Alain GONARD qui donne son pouvoir à M. Olivier RIGAUD
M^{me} Valérie MARZOLLA qui donne son pouvoir à M^{me} Joëlle KRUCHTEN
M^{me} Paméla NESTEROVITCH qui donne son pouvoir à M^{me} Florence LA ROSA
M^{me} Annie BERLAND, absente excusée
M^{me} Christine CASTEUR, absente excusée
M^{me} Marie DOMINGUEZ, absente excusée

Secrétaire de séance : M. Serge THEBAULT

Objet : FINANCES – Attribution d'une subvention exceptionnelle – Association de l'Amicale du Personnel Groupement Amitié

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune a été démarchée par l'association de l'amicale du personnel Groupement Amitié qui a été remise en route en 2021. Afin d'aider le nouvel essor de cette association, elle demande l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'accepter cette demande de subvention exceptionnelle et d'attribuer la somme de 1 500 € à l'association de l'amicale du personnel Groupement Amitié.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'Accepter d'attribuer une subvention de mille cinq cents (1 500) euros à l'association de l'amicale du personnel Groupement amitié ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Accusé de réception en préfecture
001-210104501-20221116-DE_07_11_2022-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

07/11/2022

Voix pour : 24
Voix contre : 0
Abstention : 0

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.*

*Pour copie conforme,
Le maire,*

